

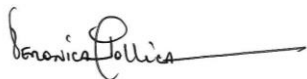
### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté la résolution approuvant le projet particulier suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet particulier PPVL-2024-18 visant à autoriser la construction d'un bâtiment d'usage mixte de structure isolée de 3 étages, comportant 13 logements et une suite commerciale, aux 2219-2225-2239 et 2241, chemin de Chambly (lot 3 221 122) (district d'Antoinette-Robidoux)	9 avril 2024 16 avril 2024

2. Une copie de ce projet particulier peut être consultée sur <http://www3.longueuil.quebec/projets-particuliers-arrondissements> ou en faisant une demande à [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec).  
Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 2 mai 2024.



Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil